

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'INTERIEUR, SECURITE, DECENTRALISATION ET AFFAIRES
COUTUMIERES

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

PROJET DE RESILIENCE AUX INONDATIONS URBAINES EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO « PRIUR »

TERMES DE REFERENCE

POUR

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) EN CHARGE DE
L'ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET DE
VULNERABILITES POUR LES VILLES DE KINSHASA ET DE
KALEMIE

Février 2026

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un appui de l'Association Internationale de Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale de 200 millions de Dollars américains pour financer le Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en République Démocratique du Congo (PRIUR).

L'Objectif de Développement du Projet est de renforcer les capacités de gestion des risques liés au climat et des risques de catastrophes en République Démocratique du Congo et de réduire les risques d'inondation dans les villes sélectionnées. Dans un premier temps, les villes sélectionnées sont Kinshasa et Kalemie.

Le projet PRIUR comprend quatre (4) composantes :

Composante 1 : Renforcement institutionnel pour une meilleure Gestion des Risques de Catastrophes (GRC) aux niveaux national, provincial et local (30 millions de Dollars américains), ayant les sous-composantes ci-dessous :

- Sous-composante 1.1 : Renforcement du système de GRC au niveau national ;
- Sous-composante 1.2 : Renforcement des capacités aux niveaux provincial et local.

Composante 2 : Infrastructures résilientes pour certaines villes (150 millions de Dollars américains), ayant les sous-composantes ci-dessous :

- Sous-composante 2.1 : Reconstruction et réhabilitation d'urgence des infrastructures critiques ;
- Sous-composante 2.2 : Réhabilitation des infrastructures de réduction des risques d'inondation ;
- Sous-composante 2.3 : Études stratégiques pour la gestion des risques d'inondation ;
- Sous-composante 2.4 : Mesures sociales pour financer d'éventuelles indemnités pour les réinstallations.

Composante 3 : Gestion du Projet (20 millions de Dollars américains).

Composante 4 : Intervention d'urgence conditionnelle (0 Dollar américain).

2. JUSTIFICATION

Les inondations exacerbées par le changement climatique causent des dommages humains, économiques et infrastructurels majeurs à travers la République Démocratique du Congo (RDC), en particulier dans les villes à urbanisation rapide et faiblement planifiées. Entre novembre 2023 et janvier 2024, les estimations officielles indiquent que les inondations ont causé la mort de près de 300 personnes et affecté plus de 2,2 millions de personnes (dont environ 60 % d'enfants) dans 18 des 26 provinces du pays. Les pertes économiques associées, incluant la destruction d'habitations, d'infrastructures essentielles (routes, réseaux d'électricité et d'eau) et de terres agricoles, sont estimées à environ 1,31 milliard de dollars américains.

En avril-mai 2024, des inondations majeures ont de nouveau frappé les zones riveraines du lac Tanganyika et certaines parties du bassin du fleuve Congo. Les villes de Kinshasa et de Kalemie figurent parmi les plus affectées. À Kinshasa, les inondations de janvier 2024 ont touché au moins six (6) communes et plus de 79 000 personnes, avec des dommages directs estimés à 96 millions de dollars américains. Dans la province du Tanganyika, les mêmes événements ont entraîné des dommages directs aux infrastructures estimés à 60 millions de dollars américains. À ce jour, une part significative de ces dommages n'a pas encore été

réparée, ce qui continue d'affecter les conditions de vie des populations et le fonctionnement des services urbains, tout en exacerbant les risques sanitaires et épidémiques.

Face à cette situation, le Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en République Démocratique du Congo, PRIUR en sigle, dont la durée s'étale sur la période 2025–2030, a été conçu pour répondre aux impacts des catastrophes de la saison des pluies 2023–2024 et, à moyen et long terme, pour renforcer la résilience urbaine du pays face aux chocs climatiques et aux risques de catastrophes. Le Projet vise notamment à renforcer les capacités institutionnelles, les infrastructures et les systèmes de gestion des risques de catastrophes (GRC) aux niveaux national, provincial et local, tout en soutenant la reconstruction et la réhabilitation des villes les plus touchées, dans un contexte marqué par des contraintes sécuritaires.

Dans ce cadre, la production d'une cartographie intégrée, détaillée et opérationnelle des risques et vulnérabilités constitue un outil fondamental d'aide à la décision pour la mise en œuvre efficace du Projet PRIUR. En effet, l'absence ou l'insuffisance de données spatialisées fiables sur les aléas, l'exposition et les vulnérabilités limitent actuellement la capacité des autorités et des partenaires à planifier de manière ciblée les investissements, à hiérarchiser les interventions et à orienter les actions de réduction des risques.

Les présents Termes de Référence s'inscrivent ainsi directement dans les objectifs du PRIUR, en visant de doter les Villes de Kinshasa et de Kalemie d'une cartographie des risques et des vulnérabilités permettant :

- D'identifier et de spatialiser les zones les plus exposées aux inondations et autres aléas urbains ;
- D'analyser les vulnérabilités des populations, des infrastructures et des services essentiels ;
- D'appuyer la planification urbaine résiliente et la priorisation des investissements structurants ;
- De renforcer durablement les capacités des institutions locales en matière de gestion des risques.

Le Projet PRIUR se concentrera dans un premier temps sur la Ville-province de Kinshasa et la Ville de Kalemie (Province du Tanganyika), où les besoins en matière de connaissance des risques et d'outils de planification spatiale sont particulièrement critiques pour soutenir les interventions prévues, notamment dans le cadre de la composante 2 du Projet dédiée aux infrastructures de réduction des risques d'inondation.

3. OBJECTIFS DE LA MISSION

3.1. Objectif général

L'objectif général de la mission est de produire une cartographie intégrée, participative et opérationnelle des risques et vulnérabilités pour les Villes de Kinshasa et de Kalemie, intégrant les dimensions environnementales, physiques, sociales et institutionnelles, afin de renforcer la planification urbaine, la résilience communautaire et la prise de décision basée sur les données spatiales.

3.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la mission sont :

1. Identifier, caractériser et cartographier les principaux aléas naturels et anthropiques affectant les Villes de Kinshasa et de Kalemie, notamment les inondations (pluviales,

fluviales et lacustres), l'érosion, les glissements de terrain et autres risques urbains pertinents.

2. Analyser et cartographier les facteurs de vulnérabilité des populations, des infrastructures et de l'environnement, en intégrant les dimensions physiques et spatiales (bâti, pente, drainage, occupation du sol), sociales et économiques (densité, pauvreté, précarité), environnementales, institutionnelles et fonctionnelles.
3. Évaluer l'exposition des populations, des biens et des infrastructures critiques aux différents aléas identifiés, en vue de mieux comprendre les zones et groupes les plus à risque.
4. Produire des cartes de risques intégrées résultant du croisement des aléas, de l'exposition et des vulnérabilités, incluant des cartes thématiques et une carte synthèse multirisques par ville.
5. Mettre en place une base de données géospatiales (SIG) structurée, documentée et interopérable, directement liée aux résultats de la cartographie des aléas, de l'exposition, des vulnérabilités et des risques, et destinée à appuyer la gestion des risques urbains, la planification et le suivi des interventions du Projet PRIUR.
6. La préparation de Termes de Référence pour le recrutement ultérieur d'une firme spécialisée chargée d'appuyer le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs urbains impliqués dans la gestion des risques (services provinciaux et municipaux, divisions techniques, mairies), à travers : (i) l'identification des acteurs concernés ; (ii) une évaluation ciblée de leurs compétences et besoins ; et (iii) L'élaboration d'un programme de renforcement des capacités adapté aux outils et résultats produits par la présente mission.
7. Formuler, sur la base des résultats de la cartographie des aléas, de l'exposition, des vulnérabilités et des risques, des recommandations techniques, opérationnelles et spatialisées, ciblées sur la réduction des risques d'inondation et autres aléas urbains prioritaires, en vue d'éclairer la planification urbaine et la priorisation des investissements du Projet PRIUR et d'autres interventions connexes.

4. PORTÉE DE LA MISSION ET DESCRIPTION DES TÂCHES

La zone d'étude couvre l'ensemble des limites administratives de la Ville-province de Kinshasa et de la Ville de Kalemie (Province du Tanganyika).

Le Consultant devra considérer l'ensemble du territoire urbain de ces villes, incluant les zones périurbaines susceptibles d'être influencées par les dynamiques hydrologiques, hydrographiques et topographiques pouvant générer des risques d'inondation et autres aléas associés.

Les analyses devront être réalisées à une échelle adaptée à la planification urbaine et à la gestion opérationnelle des risques.

Les tâches décrites ci-après présentent les résultats attendus et les contenus minimaux, sans s'y limiter. Les Consultants devront proposer, dans leur offre technique, une méthodologie détaillée et adaptée à l'atteinte des objectifs de la mission.

4.1. Tâche 0 : Phase de démarrage

Objectif :

Mettre en place les bases techniques, organisationnelles et méthodologiques nécessaires à la bonne exécution de la mission.

Contenu minimal attendu (sans s'y limiter) :

- Revue et analyse critique des données et études existantes ;
- Définition du cadre conceptuel et méthodologique d'analyse des risques ;
- Élaboration du plan de travail détaillé, du calendrier et des jalons ;
- Définition du cadre technique SIG et des standards de qualité ;
- Identification préliminaire des besoins en renforcement des capacités.

Livrable :

Rapport de démarrage validé, incluant la méthodologie détaillée, le plan de travail, la structure SIG et le dispositif de contrôle qualité.

4.2. Tâche 1 : Cartographie des aléas

Objectif :

Identifier, analyser et cartographier les principaux aléas affectant les Villes de Kinshasa et de Kalemie, avec un accent particulier sur les inondations.

Contenu minimal attendu (sans s'y limiter) :

- Analyse des aléas d'inondation (pluviales, fluviales et lacustres) ;
- Analyse des autres aléas urbains pertinents (érosion, glissements de terrain, drainage, inondation, etc.) ;
- Délimitation spatiale des zones d'aléas selon différents niveaux d'intensité ;
- Validation des résultats à travers des observations de terrain et des échanges avec les parties prenantes.

L'analyse des aléas pourra s'appuyer sur l'exploitation des données existantes ainsi que, lorsque cela est pertinent, sur des approches de modélisation hydrologique ou hydraulique (simplifiée ou avancée).

Le Consultant devra proposer, dans son offre technique, la méthodologie la plus appropriée en fonction de la disponibilité et de la qualité des données existantes.

Livrables :

Rapport technique de cartographie des aléas, cartes d'aléas validées, jeux de données SIG documentés.

4.3 Tâche 2 : Analyse de l'exposition

Objectif :

Identifier, caractériser et quantifier les populations, les biens, les infrastructures et les activités exposés aux différents aléas identifiés, afin de mieux comprendre les niveaux d'exposition et d'éclairer la hiérarchisation des zones à risque.

Contenu minimal attendu (sans s'y limiter) :

- Analyse spatiale de l'exposition des populations, du bâti, des infrastructures critiques et des activités économiques aux différents aléas identifiés ;
- Identification et cartographie des enjeux exposés (populations, équipements, réseaux, services essentiels, activités économiques, etc.) en fonction de leur localisation et de leur interaction avec les zones d'aléas ;
- Développement et mise en œuvre d'un modèle d'exposition aux aléas permettant d'identifier, de spatialiser et de quantifier le degré d'exposition des enjeux, en tenant compte de l'intensité, de la fréquence et de l'emprise spatiale des aléas ;
- Élaboration d'indicateurs d'exposition pertinents, désagrégés par type d'enjeu, par type d'aléa et par zone géographique ;
- Quantification des éléments exposés (nombre de personnes, superficie bâtie, infrastructures affectées, etc.) et analyse comparative des niveaux d'exposition entre différentes zones ;
- Analyse des dynamiques spatiales d'occupation du sol et d'urbanisation contribuant à l'exposition accrue aux aléas ;
- Validation des résultats à travers des consultations techniques avec les parties prenantes et, lorsque pertinent, des observations de terrain.

Livrables :

- Rapport d'analyse de l'exposition incluant la méthodologie, les résultats et l'interprétation ;
- Cartes thématiques d'exposition par type d'aléa et par type d'enjeu ;
- Base de données géospatiales structurée et documentée relative aux enjeux exposés ;
- Indicateurs d'exposition exploitables pour l'analyse intégrée des risques.

4.4. Tâche 3 : Analyse des vulnérabilités

Objectif :

Analyser et cartographier les vulnérabilités des territoires, populations et systèmes urbains face aux aléas.

Contenu minimal attendu (sans s'y limiter) :

- Analyse des vulnérabilités physiques, sociales, environnementales et institutionnelles ;
- Élaboration d'indicateurs et d'indices de vulnérabilité ;
- Agrégation spatiale des vulnérabilités à différentes échelles.

Livrables :

Rapport d'analyse des vulnérabilités, cartes de vulnérabilité par dimension et carte synthèse, jeux de données SIG documentés.

4.5. Tâche 4 : Cartographie intégrée des risques

Objectif :

Produire une cartographie intégrée et opérationnelle des risques en croisant les aléas, l'exposition et les vulnérabilités, afin d'identifier, hiérarchiser et spatialiser les zones à risque et d'appuyer la prise de décision en matière de planification urbaine et de réduction des risques.

Contenu minimal attendu (sans s'y limiter) :

- Définition du cadre méthodologique d'analyse des risques, fondé sur l'intégration des composantes aléa, exposition et vulnérabilité ;
- Mise en œuvre d'une analyse spatiale intégrée, incluant des approches multicritères (pondération, agrégation, normalisation) pour le croisement des différentes composantes du risque ;
- Élaboration d'un modèle spatial de risque permettant de quantifier et de représenter les niveaux de risque selon différents scénarios (types d'aléas, intensité, période de retour, etc.) ;
- Production de cartes de risques par type d'aléa (inondation pluviale, fluviale, lacustre, érosion, glissements de terrain, etc.) ;
- Production d'une carte synthèse multi-aléas mettant en évidence les zones de risques cumulés ;
- Hiérarchisation des zones à risque (faible, modéré, élevé, très élevé) selon des critères transparents et reproductibles ;
- Identification des zones prioritaires d'intervention en fonction du niveau de risque, de la concentration des enjeux et des vulnérabilités ;
- Analyse spatiale des interactions entre les différents aléas et des effets cumulés ou en cascade ;
- Validation des résultats à travers des ateliers techniques avec les parties prenantes et des consultations locales.

Livrables :

- Rapport de cartographie intégrée des risques détaillant la méthodologie, les hypothèses et les résultats ;
- Cartes de risques par aléa ;
- Carte synthèse multi-aléas ;
- Carte des zones prioritaires d'intervention ;
- Base de données géospatiales structurée, documentée et interopérable intégrant les couches d'aléas, d'exposition, de vulnérabilité et de risque ;
- Note méthodologique sur le modèle d'analyse des risques, facilitant la réutilisation et la mise à jour par les institutions locales.

Les produits cartographiques devront être conçus de manière à être directement exploitables par les autorités publiques et les services techniques pour la planification urbaine, la gestion des risques et la priorisation des investissements de réduction des risques d'inondation.

Les cartes produites devront permettre l'identification claire des zones à risque, des secteurs prioritaires d'intervention et des zones nécessitant des mesures spécifiques d'aménagement ou de protection.

4.6. Tâche 5 : Appui au renforcement des capacités

Objectif :

Préparer le cadre du renforcement des capacités en lien avec les résultats de la mission.

Contenu minimal attendu (sans s'y limiter)

- Identification des acteurs institutionnels concernés ;
- Évaluation ciblée des besoins et capacités existantes ;
- Élaboration des Termes de Référence pour le recrutement ultérieur d'une firme spécialisée chargée du renforcement des capacités techniques et institutionnelles ;
- Organisation d'ateliers de restitution des résultats à Kinshasa et à Kalemie.

Livrables :

- Rapport de restitution et d'évaluation des besoins ;
- Projet de TDR pour le recrutement de la firme de renforcement des capacités ;
- Supports de restitution.

5. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant devra justifier d'une expérience avérée dans la réalisation d'études urbaines intégrant l'analyse spatiale, la cartographie SIG et l'appui à la prise de décision en matière de gestion des risques ou de résilience urbaine.

5.1. Conditions générales d'éligibilité

Le Consultant devra satisfaire aux conditions suivantes :

- ✓ Être une firme spécialisée dans les domaines de la cartographie des risques, de la géomatique et des systèmes d'information géographique (SIG), de la gestion des catastrophes et/ou de la résilience urbaine ;
- ✓ Avoir réalisé au moins deux (2) missions comparables au cours des dix (10) dernières années, dont une au moins en Afrique subsaharienne ;
- ✓ Disposer d'une équipe composée d'experts pluridisciplinaire comprenant, au minimum, les profils suivants :

a) Chef de mission / Expert senior en gestion des risques urbains

- Diplôme de niveau Bac+5 minimum en gestion des risques, urbanisme, génie civil, hydrologie, environnement ou domaine équivalent ;
- Minimum dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la conduite d'études de gestion des risques urbains, d'inondation ou de résilience climatique ;
- Justifier d'au moins une (1) mission similaire en tant que chef de mission ou coordinateur principal ;
- Expérience avérée en coordination d'équipes pluridisciplinaires et en interaction avec des institutions publiques et des partenaires techniques.

b) Spécialiste SIG, Télédétection

- Diplôme de niveau Bac+5 minimum en géomatique, SIG, télédétection ou domaine équivalent ;
- Minimum sept (7) ans d'expérience professionnelle en SIG appliqué à la cartographie des risques, des vulnérabilités et de l'exposition ;
- Expérience confirmée dans la production et gestion de bases de données géospatiales, analyses spatiales et cartographie multicritères ;
- Maîtrise des principaux outils SIG et de télédétection, notamment QGIS, ArcGIS, GRASS GIS, ainsi que des outils de traitement d'images satellitaires tels que SNAP, ENVI, ERDAS Imagine ou tout autre logiciel équivalent.

c) Expert en hydrologie et/ou hydrométéorologie

- Diplôme de niveau Bac+5 minimum en hydrologie, génie hydraulique ou domaine équivalent ;
- Au moins huit (8) années d'expérience professionnelle avérée dans les domaines de l'hydrologie et/ou de l'hydrométéorologie appliquées aux milieux urbains ;
- Expérience en analyse des inondations urbaines et modélisation hydrologique.

d) Sociologue / Socio-économiste spécialiste en Gestion des Risques de Catastrophes (GRC)

- Diplôme de niveau Bac+5 minimum en sociologie, socio-économie, développement, sciences sociales ou domaine équivalent ;
- Minimum cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans l'analyse des vulnérabilités sociales et socio-économiques liées aux risques et catastrophes (inondations, aléas climatiques, crises urbaines) ;
- Expérience avérée dans les approches participatives, enquêtes de terrain et consultations communautaires en milieu urbain ;
- Connaissance du contexte urbain congolais ou régional fortement souhaitée.

e) Spécialiste en renforcement des capacités

- Diplôme de niveau Bac+5 minimum en sociologie, socio-économie, développement, sciences sociales, droit, ingénierie, etc. ;
- Expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans la conception de dispositifs de renforcement des capacités, notamment dans les domaines de la gestion des risques, du SIG, de la planification urbaine ou du développement institutionnel ;
- Expérience avérée dans l'analyse des besoins en renforcement des capacités, l'identification des acteurs bénéficiaires et la définition d'approches pédagogiques adaptées ;
- Bonne connaissance des procédures de projets financés par les partenaires techniques et financiers, notamment en matière de renforcement institutionnel (atout).

f) Géologue ou géotechnicien

- Diplôme de niveau Bac+5 minimum en géologie, géotechnique, géomorphologie ou domaine équivalent ;
- Minimum sept (7) ans d'expérience professionnelle dans l'analyse des instabilités de terrain, de l'érosion ou des glissements de terrain ;
- Expérience dans l'analyse des facteurs géomorphologiques et géotechniques influençant les risques naturels en milieu urbain.

Le Consultant pourra proposer des profils additionnels jugés nécessaires à la bonne exécution de la mission.

5.2. Langue de travail

La langue de travail principale est le **français**.

6. LIVRABLES ET CALENDRIER DE LA MISSION

6.1. Jalons et livrables

Les principaux livrables de la mission sont présentés dans le tableau ci-après, avec des dates indicatives de remise exprimées par rapport à la date de démarrage effectif de la mission (T0), telle que notifiée par l'ordre de service.

La durée effective des prestations du Consultant est estimée à douze (12) mois pour l'ensemble des activités techniques couvrant les Villes de Kinshasa et de Kalemie. Toutefois, la période globale d'exécution de la mission est fixée à dix-sept (17) mois au maximum, afin de tenir compte des délais de revue, de validation et d'approbation des livrables par le Client, ainsi que de l'organisation des ateliers de restitution et de la clôture administrative du Contrat.

Les livrables sont structurés de manière regroupée afin de rationaliser le suivi contractuel et les modalités de paiement.

Cette structuration n'exclut pas la possibilité pour le Consultant de proposer, dans son offre technique, des approches méthodologiques complémentaires ou innovantes, jugées pertinentes pour l'atteinte des objectifs de la mission, sans s'y limiter, sous réserve de leur validation par le Client.

Livrable	Contenu principal	Durée (jours)	Période de remise	Nombre d'exemplaires	Paiement (%)
Notification et démarrage de la mission	Ordre de service	–	T0	–	
Livrable 1 : Rapport de démarrage validé	Revue documentaire, analyse des données existantes, méthodologie détaillée (incluant le cadre conceptuel et méthodologique d'analyse des risques et de l'exposition), plan de travail, structuration de la base de données SIG, plan de formation et dispositif de contrôle qualité	30	T0+30 jrs	3 + clé USB	10%
Livrable 2 : Rapport technique intermédiaire consolidé validé	Cartographie des aléas, analyse de l'exposition intégrant le modèle d'exposition aux aléas, analyse des vulnérabilités, élaboration des indicateurs associés, cartes thématiques (aléas, exposition, vulnérabilités) et bases de données SIG correspondantes	155	T0+185 jrs	3 + clé USB	35%
Livrable 3 : Rapport de cartographie intégrée des risques et restitution	Mise en œuvre du modèle spatial de risque (croisement aléas, exposition et vulnérabilités), production de cartes de risques par aléa et carte synthèse multi-aléas, hiérarchisation des zones à risque, identification des zones prioritaires d'intervention, organisation des ateliers de restitution à Kinshasa et à Kalemie et rapports d'ateliers	121	T0+306 jrs	Rapports + supports	35%
Livrable 4 : Rapport final consolidé et	Rapport final consolidé intégrant l'ensemble des résultats validés, bases de données géospatiales	53	T0+359 jrs	3 + clé USB	20%

transfert des données	complètes et documentées, métadonnées, outils méthodologiques (modèles d'exposition et de risque), supports techniques et transfert des données aux institutions bénéficiaires				
Validation finale de la mission	Acceptation finale par le Client	-	T0+359 jrs	-	

Les rapports devront être transmis en formats éditables (MS Office – Word, Excel) ainsi qu'en format PDF.

Les produits cartographiques et bases de données géospatiales devront respecter des standards techniques garantissant leur exploitation opérationnelle. Ils devront notamment inclure :

- Un système de projection clairement documenté ;
- Des formats de données interopérables compatibles avec les principaux logiciels SIG (QGIS, ArcGIS ou équivalent) ;
- Une résolution spatiale adaptée à l'analyse en milieu urbain ;
- Des métadonnées complètes décrivant les sources, les méthodes et les limites des données ;
- Des cartes lisibles et exploitables à différentes échelles de planification.

Le Consultant devra privilégier l'utilisation de données topographiques et d'imagerie à haute résolution afin de garantir une cartographie des risques adaptée à une analyse détaillée en milieu urbain. Les cartes produites devront permettre une exploitation à des échelles fines d'analyse, notamment au niveau du quartier, de l'îlot urbain ou, lorsque pertinent, de la parcelle, tout en conservant un niveau de précision suffisant pour appuyer la planification urbaine et la gestion opérationnelle des risques.

Les résultats de la mission devront contribuer à améliorer la connaissance des risques urbains dans les Villes de Kinshasa et de Kalemie et à soutenir les processus de planification urbaine, de gestion des risques et de priorisation des investissements dans le cadre du Projet PRIUR.

À ce titre, les produits cartographiques, analyses et bases de données géospatiales issus de la mission devront notamment permettre de :

- Identifier et hiérarchiser les zones exposées aux inondations et autres aléas urbains ;
- Orienter la planification et la localisation des investissements de réduction des risques financés par le Projet PRIUR ;
- Renforcer les outils d'aide à la décision des autorités nationales, provinciales et municipales en matière d'aménagement urbain et de gestion des risques ;
- Alimenter les systèmes d'information géographique et les plateformes de données existantes et en développement au sein des institutions nationales et locales ;
- Améliorer la coordination entre les institutions impliquées dans la gestion des risques de catastrophes et la planification territoriale.

Le Consultant devra veiller à ce que les produits livrés soient directement exploitables par les institutions publiques concernées, notamment grâce à l'utilisation de formats de données

ouverts, de bases de données documentées et de cartes adaptées aux besoins opérationnels de planification et de gestion des risques.

6.2. Indicateurs de performance de la mission

La performance et la qualité de la mission seront évaluées sur la base des indicateurs suivants :

- Respect du calendrier d'exécution et des délais de soumission des livrables prévus dans le plan de travail ;
- Qualité technique et méthodologique des analyses produites, notamment la cohérence entre les analyses des aléas, de l'exposition, des vulnérabilités et la cartographie intégrée des risques ;
- Qualité, structuration et exploitabilité des bases de données géospatiales produites, incluant la documentation des métadonnées et la compatibilité avec les principaux outils SIG ;
- Précision, lisibilité et pertinence des produits cartographiques pour l'analyse et la planification en milieu urbain ;
- Couverture spatiale effective de la cartographie des risques pour les Villes de Kinshasa et de Kalemie ;
- Niveau de participation et d'implication des institutions et parties prenantes locales lors des consultations techniques et des ateliers de restitution ;
- Qualité du transfert des résultats de la mission, incluant la remise complète des bases de données SIG, des documents méthodologiques et des produits cartographiques exploitables par les institutions publiques.

La qualité des produits cartographiques sera notamment évaluée sur la base des critères suivants :

- Résolution spatiale et précision cartographique des données utilisées, permettant une analyse détaillée à l'échelle urbaine et infra-urbaine, adaptée à la planification territoriale et à l'identification des zones à risque ;
- Capacité des cartes produites à être exploitées à des échelles fines d'analyse, notamment à l'échelle du quartier ou de l'îlot urbain, sans perte significative de lisibilité ou de précision ;
- Utilisation de données topographiques et d'imagerie à haute résolution, lorsque disponibles, afin d'améliorer la précision de la délimitation des zones à risque.

7. OBLIGATIONS

7.1. Obligations du Client

Dans le cadre de la présente mission, le Client, à travers la Cellule Infrastructures et l'Unité Technique au sein du Ministère de l'Intérieur, s'engage à :

- ✦ Assurer la coordination institutionnelle générale de la mission et faciliter les échanges entre le Consultant et les différentes parties prenantes nationales, provinciales et locales concernées ;
- ✦ Mettre à la disposition du Consultant, dans la mesure du possible, les documents, études, données et informations existantes pertinentes pour la bonne réalisation de la mission ;
- ✦ Faciliter l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des activités, notamment pour les missions de terrain, en appui aux démarches entreprises par le Consultant ;

- ⚡ Examiner les livrables soumis par le Consultant et formuler des observations et commentaires dans des délais raisonnables, conformément au calendrier convenu ;
- ⚡ Assurer la validation formelle des livrables conformes aux exigences contractuelles ;
- ⚡ Procéder aux paiements conformément aux modalités prévues au Contrat, sur la base de la validation des livrables.

7.2 Obligations du Consultant

Le Consultant s'engage à :

- ⚡ Exécuter la mission avec diligence, professionnalisme et indépendance, conformément aux présents Termes de Référence, au Contrat et aux normes de bonne pratique ;
- ⚡ Mobiliser une équipe qualifiée et les moyens techniques appropriés pour la réalisation des prestations dans les délais impartis ;
- ⚡ Proposer et mettre en œuvre une méthodologie claire, cohérente et adaptée, en intégrant, le cas échéant, des approches innovantes, sous réserve de validation par le Client ;
- ⚡ Produire des livrables conformes aux exigences techniques, méthodologiques et de qualité définie dans les présents TDR ;
- ⚡ Intégrer les commentaires et observations du Client dans les livrables, dans les délais convenus ;
- ⚡ Respecter les exigences environnementales, sociales, éthiques et de sécurité, notamment les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale applicables à la mission ;
- ⚡ Assurer la confidentialité des données, informations et résultats obtenus dans le cadre de la mission et ne pas les utiliser à d'autres fins sans autorisation écrite préalable du Client ;
- ⚡ Transférer au Client l'ensemble des données, bases SIG, cartes et outils produits, laissant au Gouvernement de la RDC l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ;
- ⚡ Se conformer à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur en République Démocratique du Congo.